



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL D'ANGERS

**DOSSIER DE REINSCRIPTION APRÈS PERIODE
QUINQUENNALE
SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES 2025**

Madame, Monsieur,

Vous avez été inscrit à compter du 1^{er} janvier 2020 sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel d'Angers pour une période de cinq années.

Si vous souhaitez être réinscrit pour la même durée, il vous appartient de présenter une nouvelle candidature avant le 1^{er} mars 2023 auprès du procureur de la République près le Tribunal judiciaire dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle ou vous possédez votre résidence (pour ceux qui n'ont pas d'activité professionnelle).

Vous trouverez, ci-dessous, les adresses des différents parquets du ressort.

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

**Monsieur le procureur de la République
Service des Experts
Tribunal Judiciaire de ...**

TJ Angers – rue Waldeck Rousseau, 49043 Angers Cedex
TJ Le Mans – 1 avenue Pierre Mendès France, 72014 Le Mans Cedex
TJ Laval – 13 place Saint Tugal, 53015 Laval cedex
TJ Saumur – place Saint Michel, 49400 Saumur

Pour ce faire, vous devez impérativement utiliser l'imprimé joint, en complétant les différentes rubriques, en y joignant les documents sollicités, dont le dernier état annuel de votre activité expertale, ainsi que tous autres qui vous paraîtraient utiles pour l'examen de votre demande.

COUR D'APPEL D'ANGERS
DOSSIER DE RÉINSCRIPTION
QUINQUENNALE
SUR LA LISTE DES EXPERTS JUDICIAIRES
2025

Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaire modifiée
Décret du 23 décembre 2004 modifié

1. IDENTITE DU CANDIDAT

1. A. Personne physique

Nom

(Pour les femmes mariées, nom de jeune fille suivi du nom d'épouse). Préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance

..... Département/Pays

Nationalité

Situation de famille

.....

Nom du conjoint

Profession du conjoint

(Joindre copie, de la carte nationale d'identité ou du passeport et, le cas échéant, du titre de séjour)

1. B. Personne morale

Nom/ dénomination sociale

Représentant légal

N° d'immatriculation

2. **A. Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (adresse qui figurera dans l'annuaire)** (Préciser le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres)

Adresse postale CP/VILLE.....

N° de téléphone

N° de Fax

N° Portable.....

Adresse e-mail

2. **B. Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)**

Adresse postale CP/VILLE.....

N° de téléphone

3. RUBRIQUES ET SPÉCIALITES –

ATTENTION : nouvelle nomenclature applicable au 1er janvier 2024 disponible sur le site internet de la cour d'appel

Mentionner toujours le code informatique et l'intitulé de la rubrique ou de la spécialité précisés dans la nomenclature.

3. **A Spécialité(s) dans la(es) quelle(s) l'expert est inscrit**

.....

3. **B Spécialité(s) dans la(es) quelle(s) l'expert sollicite sa réinscription**

.....

4. ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET PRINCIPALE

.....

5. DIPLÔMES UNIVERSITAIRES, TRAVAUX SCIENTIFIQUES, PUBLICATIONS (*)

5. **A. Les Diplômes, titres universitaires obtenus (*)**

(Joindre la photocopie des diplômes, leur équivalence et, le cas échéant, leur traduction en français par un expert assermenté s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères).

.....

6. EXPERIENCE ACQUISE DEPUIS LA DERNIERE INSCRIPTION (*)

6. A Sur le plan professionnel (joindre justificatifs)

.....
.....

6. B En matière de pratique expertale

.....
.....

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction :

.....

- ↓ Joindre la copie de votre dernier état annuel
- ↓ Chaque état devra préciser, conformément aux dispositions de l'article 23 du décret du 23 décembre 2004, la nature de la juridiction de commission, la date de la décision, le délai imparti, la date des éventuelles prorogations et la date de dépôt du rapport.

Il s'agit d'une obligation impérative dont le non-respect peut entraîner la non réinscription sr la liste des experts

7. CONNAISSANCES ACQUISES DES PRINCIPES DIRECTEURS DU PROCES ET DES REGLES DE PROCEDURE APPLICABLES AUX MESURES D'INSTRUCTION CONFIEES A UN TECHNICIEN

❖ Actions de formations suivies

- ↓ Produire vos attestations de formation (l'attestation de présence suffit)
- ↓ Compléter le tableau prévu à cet effet en précisant la teneur et la durée des formations suivies.

() Ce document est une trame à suivre.*

Le cas échéant, constituer des sous-côtes en précisant le numéro et le titre de la rubrique.

8. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

❖ **Activité pour le compte d'une ou plusieurs société (s) d'assurance**
Cette rubrique doit être **IMPÉRATIVEMENT** renseignée

Le candidat effectue-t-il ou a-t-il effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ?

OUI

NON

Si Oui,

Dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels ?)

.....
.....

Etes-vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? Apportez toute précision utile.

.....
.....

Quelles est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années.

.....
.....

Précisez le nombre de missions que vous avez effectué au bénéfice de sociétés d'assurance au cours des deux dernières années.

.....
.....

Précisez le nom des sociétés d'assurance pour lesquelles vous êtes intervenus au cours des dernières années.

.....
.....

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Qui doit être impérativement signée

Je soussigné(e)

.....certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus mentionnés et m'engage à porter à la connaissance du Procureur Général de la Cour d'Appel de Paris, Service des Experts, 34 quai des Orfèvres, 75055 PARIS Cedex 01, toutes modifications susceptibles d'intervenir dans ma situation.

En outre :

J'affirme n'avoir été ni l'auteur de faits contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs, l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, de radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.

J'affirme ne pas avoir été frappé de faillir personnelle ou d'une autre sanction, en application du titre V du livre VI du Code du Commerce.

J'affirme remplir les conditions d'inscriptions telles qu'elles sont définies à l'article 2 du décret du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, modifié par le décret du 19 juillet 2007.

J'affirme ne faire référence à ma qualité d'expert judiciaire que pour effectuer des traductions dans la ou les langues(s) pour lesquelles je suis inscrit sur la liste des experts de la cour d'appel d'Angers.

Et, m'engage à répondre aux sollicitations des juridictions, à accomplir ma mission d'expert avec diligence et à réaliser moi-même les expertises qui me seront confiées.

Le

Fait à

Signature et tampon utilisé par l'expert